Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260305-CC_2026_40-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 27 février, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Étaient présents :
Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Stéphane PAVIOT, Marie GUEGUEN, Yoan AUBERT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Christophe MARTINS, Yannick BRÉ, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Jean-Luc BOURGOGNON, Fabrice DALINO, Delphine DAVID (*à partir de 20h20*), Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Séverine BETHUEL, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL (*jusqu'à 21h10*), Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Frédéric DESSAUGE à Delphine DAVID, Christophe LEDUC à Séverine BETHUEL.

Excusés : Véronique MARIE, Zoé HERITAGE, Thierry TILLARD.

La séance est ouverte à 20h00
Joseph THEBAULT est élu secrétaire de séance
Nombre de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 27 (*jusqu'à délibération n°CC/2026/31*) puis 26
Pouvoirs : 2
Votants : 29 (*jusqu'à délibération n°CC/2026/31*) puis 28
Quorum : 17

ECONOMIE - ACHAT DE FONCIER A LA SCI ALSYL – ZAE DU PAYS POURPRE

N° Délibération CC/2026/40

EXPOSE DES MOTIFS

Fabrice DALINO, vice-président en charge de l'Economie du Territoire, présente aux membres du conseil communautaire une proposition d'acquisition foncière d'une parcelle appartenant à la SCI ALSYL représentée par son gérant M. Alain LABORDE, sur la ZAE du Pays Pourpré, commune de PLEUMELEUC.

L'acquisition concerne une partie de la parcelle cadastrée en section ZA numéro 132, située 8 rue de l'Auze à Pleumeleuc, pour une surface de 5 041m².

Cette acquisition de parcelle a pour objectif la réalisation d'une opération de densification dans ce secteur de la ZAE du Pays Pourpré. Le projet précis sera défini ultérieurement par les élus. Un accès à la rue de l'Auze sera à créer, les réseaux ayant été réalisés dans le cadre des travaux de réfections de voirie réalisés fin 2025.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260305-CC_2026_40-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

En date du 4 avril 2025, le dernier avis de la Direction de l'Immobilier de l'État sur la valeur vénale évalue les terrains sur la ZAE du Pays Pourpré à 50€ HT/m² actuellement.

Il est proposé un prix d'achat du terrain à 40€ HT/m², soit 48€ TTC/m². Le montant prévisionnel de cette acquisition est donc de 241 968€ TTC.

Il est rappelé que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de Montfort Communauté. Au regard de l'activité actuelle exercée sur cette parcelle, une vigilance particulière doit être portée sur le nettoyage et l'éventuelle dépollution du site. Une enquête historique et administrative sera donc réalisée avant l'acquisition afin de garantir sa conformité environnementale. L'acquisition effective sera conditionnée par les résultats de cette analyse de sol.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu l'article L2241-1 du CGCT,
Vu les articles L.1311-9 et suivants du CGCT, et vu en particulier l'article L.1311-10 qui prévoit notamment que : « ces projets d'opérations immobilières comprennent : [...] 2° Les acquisitions à l'amiable, par adjudication ou par exercice du droit de préemption, d'immeubles, de droits réels immobiliers, de fonds de commerce et de droits sociaux donnant vocation à l'attribution, en pleine propriété, d'immeubles ou de parties d'immeubles, d'une valeur totale égale ou supérieure à un montant fixé par l'autorité administrative compétente, ainsi que les tranches d'acquisition d'un montant inférieur, mais faisant partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur».
Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes, fixant le montant d'obligation de saisine de la Direction de l'Immobilier de l'Etat à « toute acquisition d'une valeur totale égale ou supérieure à 180 000€ »,
Vu l'avis des services de France domaine (désormais Direction de l'Immobilier de l'État) n° 2025-35023-18652 en date du 4 avril 2025,

Vu les statuts de Montfort Communauté et notamment sa compétence en matière de développement économique et de « création, d'aménagement, d'entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 19 février 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :
- autorise l'achat de la parcelle cadastrée en section ZA numéro 132 d'une surface de 5 041m² au prix de 40€ HT/m² à la SCI ALSYM
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,